



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-474

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2025-09-15-00001 - ARRÊTÉ du 15 septembre 2025 portant modification (N° 19) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (1 page)



**ARRÊTÉ du 15 septembre 2025 portant modification (N° 19)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise**

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 8 juillet 2022, 2 novembre 2022, 13 janvier 2023, 1^{er} février 2023, 5 juillet 2023, 19 octobre 2023, 8 novembre 2023, 19 janvier 2024, 10 avril 2024, 16 mai 2024, 1^{er} août 2024, 10 octobre 2024, 21 novembre 2024, 15 janvier 2025, 5 et 27 février 2025, 14 mai 2025 et 16 juillet 2025 ;

Vu les modifications formulées par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2/ En tant que représentants des employeurs

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

Madame Valérie HASSANI (*désignée en remplacement de Mme Lucile BILLOIR*)

Suppléants :

Madame Lucile BILLOIR (*désignée en remplacement de Mme Valérie HASSANI*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 septembre 2025

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN